



La Vaudoise Gymnastique
70400 Héricourt

✉: vaudoise-gym@wanadoo.fr

URL : <http://vaudoisegym.pagesperso-orange.fr/>

Siret N° 447 638 073 00018

Affiliée à la Fédération Française de Gymnastique (N° 10 070 052)

Jeunesse et sport (N°708611S)

REGLEMENT GYMNASTIQUE ENFANT

1. Horaires :

Ils sont affichés dans chaque salle et communiqués aux parents.

La Vaudoise gymnastique ne prend en compte la responsabilité des enfants que **5 minutes avant et après les horaires affichés.**

Les parents s'assureront de la présence du moniteur et lui confieront leur enfant. Dans le cas où le moniteur ne serait pas arrivé dans les 10 minutes après l'heure normale, le cours sera considéré comme annulé et les parents repartiront avec leur enfant.

Les enfants arriveront 5 minutes avant les cours pour se préparer.

Les parents accompagneront leur enfant jusqu'aux vestiaires, puis à l'entrée de la salle de gym.

Les vestiaires ne seront ouverts que 5 minutes avant les cours.

Les parents sont responsables de leur enfant en dehors de ces horaires.

2. Tarifs

Le paiement doit se faire à l'inscription par chèque libellé à l'ordre de La Vaudoise Gymnastique.

Un paiement en 3 fois échelonnées est possible (octobre/novembre/décembre) mais les 3 chèques seront impérativement remis à l'inscription.

Tout retard de paiement aura pour conséquence la radiation de l'adhérent sans remboursement des sommes déjà perçues.

Le certificat médical est obligatoire dès la première séance (valable 3 ans, sauf pour la filière " performance" pour laquelle il doit être renouvelé tous les ans)

3. Tenue :

Les entraînements dans la salle spécialisée se font pieds nus ou en ballerines.

Venir en tenue de sport, justaucorps, shorty, teeshirt de sport, short de sport, leggings.

Sont strictement interdits : les bijoux, les téléphones portables, les chewing-gums, les piercings doivent être soit retirés soit protégés, pour des raisons de sécurité, de propreté, ou de respect des autres.

Pour les compétitions la tenue aux couleurs du club sera prêtée, **elle devra nous être rendue dès la fin de la compétition dans son sachet nominatif.** Si la tenue venait à être détériorée par la négligence de l'enfant ou perdue le remboursement de celle-ci sera exigé (coût d'une tenue 100 €)

4. Les compétitions :

Les entraînements aboutissent à des compétitions qui mettent en valeur les enfants sélectionnés, et le club. Il faut donc que les enfants inscrits à ces compétitions y participent.

Les convocations aux compétitions seront données par les moniteurs environs 15 jours avant la compétition.

Une absence injustifiée à une compétition aura pour conséquence la non inscription de l'adhérent aux compétitions suivantes.

Les parents seront sollicités pour le transport des enfants sur les lieux des compétitions.



L'organisation des transports sera assurée par les moniteurs, mais en cas de manque de véhicules les enfants n'iront pas en compétition. **Le club n'est pas responsable des moyens de transport.**
Dans tous les cas, pour les adhérents mineurs, une autorisation de transport signée par les parents est obligatoire pour chaque déplacement.

L'engagement aux compétitions est payant pour le club, tout enfant inscrit en compétition et qui ne se présenterait pas à celle-ci sans avoir averti à temps son entraîneur (Délai de rigueur de la FFGym), et sans certificat médical devra rembourser le montant des frais engagés (amende de la fédération (300€) + prix de l'inscription (20€))

5. Discipline :

En cas de problème avec un enfant, le moniteur responsable demandera une entrevue avec les parents concernés.

Tout manquement grave ou répété à la discipline aura pour conséquence dans un premier temps l'envoi d'un courrier aux parents, puis si le problème persiste la radiation de l'adhérent sans remboursement des sommes déjà perçues.

Dans le cas d'absence prolongée, il est demandé aux parents de nous avertir.

Les enfants ne doivent pas monter sur les agrès ni avant ni après les entraînements, dans le cas contraire La Vaudoise gymnastique décline toute responsabilité en cas d'accident.

6. Organisation :

La Vaudoise Gymnastique ne peut être tenue responsable des vols dans les vestiaires, les enfants ne doivent pas venir aux entraînements avec des objets de valeur.

Nous demandons pour un bon déroulement des séances que les parents n'assistent pas aux entraînements

Pour tout problème vous devez contacter soit le moniteur soit le président du club avant que le dit problème s'aggrave.

7. Assurance :

Attention Allianz (assurance liée à la licence), comme toutes les assurances complémentaires, ne peut se substituer à la sécurité sociale. Cela implique nécessairement l'assujettissement direct ou indirect (mineur) du licencié au régime de la sécurité sociale ou assimilé.

Tout licencié peut souscrire des contrats d'assurance complémentaire en vue d'obtenir des garanties supplémentaires.

L'assurance FFGym intervient en cas de non remboursement de leur mutuelle.

8. Divers :

Nous rappelons que tous nos moniteurs sont des bénévoles et que nous sommes une association à but non lucratif (loi 1901) et qu'en conséquence les adhérents et/ou leurs représentants ne doivent pas rendre leur travail désagréable ou difficile. Nous nous réservons dans le cas contraire d'agir en conséquence.

Le présent règlement est remis en double exemplaire aux adhérents lors de l'inscription.

Le Président
Laurent BOUCRY

LA VAUDOISE
GYMNASTIQUE
7040 HÉLICOURT
N° de licence 0701003219
N° de club 71 84 11 8 -